



Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 99 b) de l'ordre du jour

**Activités opérationnelles de développement :
coopération économique et technique entre pays
en développement**

État de la coopération Sud-Sud

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 54/226 de l'Assemblée générale, adoptée le 22 décembre 1999. Il contient un examen de l'état de la coopération Sud-Sud pendant la période 1998-2000, particulièrement en ce qui concerne les échanges commerciaux, les investissements et les arrangements monétaires et financiers, dans le contexte d'une intensification de la coopération régionale et sous-régionale croissante dans le sud. Après une analyse des principales tendances, il présente un tableau récapitulatif des principaux problèmes qui doivent être pris spécialement en compte pour faire avancer la coopération Sud-Sud.

* La note explicative demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/248 ne figurait pas dans le document soumis.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. État de la coopération Sud-Sud	3–25	3
A. Coopération Sud-Sud dans le domaine des échanges commerciaux	3–10	3
B. Coopération Sud-Sud dans le domaine des investissements	11–17	7
C. Coopération monétaire et financière Sud-Sud	18–25	9
III. Coopération Sud-Sud : tendances et problèmes	26–43	11
A. Consolider les plates-formes de coopération Sud-Sud	27–28	11
B. Diversification des accords régionaux et sous-régionaux	29–37	12
C. Mise en commun des capacités et associations tendant à favoriser les initiatives stratégiques	38–43	15
IV. Conclusion	44–46	16

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 54/226 de l'Assemblée générale, adoptée le 22 décembre 1999, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à la cinquante-sixième session un rapport sur l'état de la coopération Sud-Sud. L'état de la coopération technique Sud-Sud a fait l'objet de longs débats lors de la deuxième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, qui s'est tenue du 29 mai au 1er juin 2001. Les délibérations et décisions de ce comité figurent dans le document A/56/39, qui est soumis à l'Assemblée générale à sa session en cours.

2. Ce rapport porte essentiellement sur la coopération économique Sud-Sud au cours de la période 1998-2000, mais souligne aussi l'évolution d'un certain nombre de tendances et d'aspects de la coopération économique et technique entre pays en développement, et tout spécialement la coopération régionale et sous-régionale, qui sont les formes les plus marquantes de la coopération Sud-Sud. Le rapport qui s'inspire grandement d'un document et d'études précédemment établis par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) comprend quatre sections. Après une introduction, le chapitre premier traite de l'état actuel de la coopération Sud-Sud dans les domaines des échanges commerciaux, des investissements et des arrangements monétaires et financiers. Certaines tendances fondamentales de la coopération économique et technique Sud-Sud ainsi que diverses questions qui méritent d'être spécialement étudiées si l'on veut faire progresser cette coopération font l'objet du chapitre II, le chapitre III contenant plusieurs remarques de conclusion.

II. État de la coopération Sud-Sud

A. Coopération Sud-Sud dans le domaine des échanges commerciaux

3. Les échanges commerciaux entre pays en développement ont progressé ces dernières années. En 1998 et 1999, environ 40 % des exportations des pays en développement étaient destinées à d'autres pays en développement, ce qui représente une progression constante par rapport aux niveaux de 1980 (26,5 %) et 1990 (34 %)¹. En ce qui concerne les échanges de services, les échanges mondiaux de services commerciaux, qui représentent environ 20 % des échanges mondiaux de biens et de services, auraient progressé de 5 % en 2000, taux légèrement inférieur au taux de croissance moyen de 6 % enregistré entre 1990 et 2000². En 1998, les pays en développement ont représenté 22 % des exportations mondiales de services commerciaux, soit un montant de 979 milliards des États-Unis, tandis que les trois quarts des échanges de ce type de services, soit un montant de 1 milliard 323 millions de dollars, provenaient de pays en développement³.

4. Dans l'ensemble, la part du Sud dans les échanges mondiaux de services, située à 24,3 % en 2000, avait progressé modestement depuis 1990, date à laquelle elle était de 18,8 %. Environ trois quart de ces services commerciaux provenaient de pays en développement de l'Asie dont la part dans le Sud n'a cessé de progresser, passant de 64,6 % en 1990 à 72 % en 1998 et à 73 % en 2000. Selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC), cinq pays asiatiques, l'Indonésie, la République de

Corée, la Malaisie, les Philippines et Thaïlande, ont vu progresser leurs exportations de services commerciaux à un taux annuel de 10 % pendant les années 90, contre 8 % pour l'Amérique latine et 5 % pour l'Afrique. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a représenté 17,4 % des exportations de services commerciaux par des pays en développement, l'Afrique représentant la part la plus modeste des exportations du Sud (9,2 %).

5. Les échanges commerciaux intrarégionaux ont fluctué dans toutes les régions en développement durant la période à l'étude. Cette tendance a été particulièrement marquée dans les pays en développement de l'Asie, région où les pays qui commercent et investissent davantage entre eux qu'avec des pays extérieurs à la région ont souffert des conséquences d'une crise financière grave. La part des échanges intrarégionaux dans les échanges totaux des pays en développement de l'Asie est passée de 33,5 % en 1990 à 41 % (chiffre sans précédent) en 1997, puis est redescendue à 39,3 % en 1998 et à 37,6 % en 1999 en raison de la crise financière de la région⁴. On observe une tendance similaire dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les échanges commerciaux entre les pays de cette région ont sensiblement progressé et représenté 21,5 % des échanges totaux en 1998, contre 15,1 % en 1990, mais sont descendus à 17 % en 1999. L'Afrique subsaharienne continue d'être fortement tributaire du commerce extérieur et d'une croissance « tirée » par les exportations, et la participation de la région au commerce international est sérieusement affectée par plusieurs contraintes liées à l'offre. Les échanges commerciaux intra-africains, qui ne représentaient que 6,4 % des échanges totaux de la région avec le reste du monde en 1998, ont légèrement progressé en 1999 (7,3 %). Toutefois, cette tendance des échanges intrarégionaux a connu une reprise et la part de ces échanges a plus que doublé depuis 1980, progressant à un rythme constant, quoique modeste, de 4 % par an.

6. L'irrégularité des échanges commerciaux intrarégionaux entre pays en développement est dans une certaine mesure imputable aux secousses qui ont agité l'économie mondiale. En Amérique latine, les échanges commerciaux à l'intérieur du Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR) ont fortement progressé, passant, en pourcentage, des exportations totales de la région, de 20,3 % en 1995 à 25,1 % en 1998, mais sont tombés à 20,6 % en 1999 puis n'ont progressé que légèrement pour atteindre 20,8 % en 2000. Depuis la création de la Communauté andine en 1990 les pourcentages correspondants des échanges à l'intérieur du groupe ont doublé et atteint 12 % en 1998, mais ont baissé pour se situer aux alentours de 9 % en 1999 et en 2000. Dans la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la part des échanges intracommunauté dans le total des exportations a augmenté pour atteindre 18,6 % en 1998, alors qu'elle était inférieure à 10 % les années précédentes; par la suite, elle est toutefois descendue à 16,4 % en 1999 et à 15 % en 2000. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, on constate une forte régionalisation des échanges commerciaux uniquement en ce qui concerne l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), où la part des échanges intra-ANASE a atteint le pourcentage élevé de 24 % en 1997; elle a ensuite accusé une forte chute en 1998 (se situant à 20,6 %), puis a progressé à nouveau pour atteindre 21,3 % en 1999 et 22,7 % en 2000. Dans d'autres groupes comme l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), le Conseil de coopération du Golfe (CCG) et l'Accord de Bangkok, la tendance a été à des échanges commerciaux limités entre membres, ce qui s'explique en grande partie par la portée restreinte des accords commerciaux. Les échanges intrarégionaux ont été plus importants dans l'Afrique de l'Ouest et en

Afrique australe que dans d'autres parties de la région. Dans l'Afrique de l'Ouest, les échanges internes dans les deux groupes les plus importants, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) n'ont représenté qu'environ 12 % du total des échanges commerciaux de chacun de ces groupes entre 1998 et 2000. Dans l'Afrique orientale et australe et dans l'océan Indien, les échanges intragroupes se sont établis à 7,2 % pour le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) en 1998 et à 7,4 % en 1999, mais sont tombés à 6,6 % en 2000. En ce qui concerne la Communauté de développement de l'Afrique australe, les échanges à l'intérieur du groupe ont représenté 10,2 % en 1998 et 9,3 % en 1999 mais sont descendus à 8,7 % en 2000.

7. En Afrique, les efforts d'intégration régionale ont visé à créer des unions douanières et des marchés communs, le but final devant être la mise en place du marché commun continental et de la communauté économique, ainsi qu'il est prévu dans le Traité d'Abuja relatif à la Communauté économique africaine. Le traité portant création de l'Union africaine récemment signé et ratifié par les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) remplace le traité portant création de cette dernière. La plupart des groupes actuels procèdent à des révisions et à des restructurations majeures des plans d'intégration. Le traité révisé portant création de la CEDEAO demande la création d'une union économique et monétaire d'ici à 2005. L'UEMOA a créé en 2000 une union douanière et a l'intention d'instaurer un marché commun unique et une zone monétaire et financière. En Afrique centrale, un groupe nouveau, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a été créé en mars 1994 dans l'intention de constituer un marché commun entre ses États membres. La CEEAC a comme objectif déclaré la création d'une union douanière, mais ses opérations ont été sapées et interrompues par des conflits internes dans plusieurs de ses États membres. Dans l'Afrique orientale et australe et dans l'océan Indien, le COMESA, qui est le groupe le plus important de la sous-région, envisage la constitution d'un marché commun unique et d'une zone de libre-échange entre ses États membres, par application d'un accord qui est entré en vigueur en octobre 2000. Un accord est également intervenu concernant l'application d'un tarif extérieur commun (TEC) en 2004. Le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie ont ratifié en juillet 2000 un traité créant la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), qui avait sombré en 1977. La CAE vise entre autres à harmoniser les politiques relatives aux échanges commerciaux, aux investissements et aux déplacements de population intrarégionaux dans les trois pays membres. Les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont adopté en février 2000, après de dures négociations entamées en 1996, un protocole commercial qui prévoit la création d'une zone de libre-échange en 2008. En Afrique du Nord, les membres de l'Union du Maghreb arabe ont adopté un programme d'intégration commerciale visant à la création d'une union douanière. La formation d'une zone de libre-échange des pays arabes fait actuellement l'objet de discussions sous les auspices de la Ligue des États arabes.

8. Dans le régime de l'Asie et du Pacifique, on met l'accent sur les accords de libre-échange. Dans l'Asie de l'Ouest par exemple, le CCG, sur la base d'un accord économique général, a supprimé tous les tarifs concernant les échanges intra-CCG de produits agricoles et animaux, de ressources naturelles et de produits industriels. En Asie centrale, le Protocole de l'Organisation de coopération économique relatif aux tarifs préférentiels, lancé en 1991, prévoit une réduction de 10 % des tarifs

touchant certains biens. En Asie du Sud, les pays membres de l'ASACR négocient depuis plusieurs années l'Accord de libre-échange d'Asie du Sud, mais n'ont pas encore terminé leurs discussions. L'ANASE a accéléré l'application de sa zone de libre-échange de biens, visant à libéraliser à hauteur de 90 % les échanges commerciaux intra-ANASE d'ici à 2007. L'Accord de Bangkok s'est employé à renforcer son programme de libéralisation en élargissant le nombre de ses membres afin de couvrir davantage de pays. Dans la région du Pacifique, le seul accord d'échanges réciproques entre les pays insulaires est géré par les membres du Groupe des pays mélanésien fers de lance et couvre les échanges d'un nombre limité de biens depuis septembre 1994, tandis que les pays membres du Forum du Pacifique ont convenu de négocier et de conclure un accord commercial régional du Pacifique.

9. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, MERCOSUR et la Communauté andine ont progressé rapidement dans l'application de leurs programmes visant à libéraliser les échanges réciproques et à établir des unions douanières. Le 1er janvier 1995, les pays membres du MERCOSUR ont supprimé complètement les barrières tarifaires appliquées aux échanges internes pour la plupart des biens et ont adopté un tarif extérieur commun (TEC) en constituant une union douanière. La Communauté andine a elle aussi adopté un tarif extérieur commun qui a été appliqué à 95 % des articles assujettis à des droits douaniers et qui prévoit cinq tranches tarifaires, avec un plafond de 20 %. Le TEC est appliqué par trois membres (Colombie, Équateur et Venezuela); les deux autres membres (Bolivie et Pérou) appliquent leurs propres tarifs nationaux. En Amérique centrale, une union douanière a commencé à fonctionner entre El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua (Groupe des Quatre) au milieu de 1993. Les pays membres de la CARICOM ont enregistré une progression rapide des échanges commerciaux à l'intérieur du Groupe, après la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires qui entravaient une partie importante de leurs échanges réciproques (mi-1995). En outre, un TEC révisé est applicable dans la quasi-totalité des pays membres de la CARICOM, avec des planchers situés entre 5 et 20 % pour les produits industriels et à 40 % pour les produits agricoles. En 1998, les taux du TEC ont été encore réduits à nouveau et ramenés à un maximum de 20 %.

10. La résurgence des alliances régionales s'est intensifiée même après la conclusion des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay et elle se poursuit sans discontinuer à la suite de la création de l'OMC et de l'application des accords du Cycle d'Uruguay. Aujourd'hui, il n'est pas de pays qui ne soit partie à un ou plusieurs accords d'échanges commerciaux régionaux avec intégration économique. Apparemment, les pays développés et les pays en développement considèrent que les accords commerciaux régionaux continuent d'être un moyen qui leur permet de surmonter les obstacles aux échanges plus qu'ils ne pourraient le faire au niveau multilatéral. Cela est évident dans les accords commerciaux régionaux qui visent à une libéralisation des échanges allant au-delà du niveau multilatéral dans des secteurs tels que les services généraux, les télécommunications, les transports aériens, les achats publics, l'harmonisation ou la reconnaissance réciproque des normes et, dans une moindre mesure, dans des secteurs d'exportation importants pour les pays en développement : agriculture, textiles et vêtements. Par ailleurs, les accords commerciaux régionaux se sont avérés efficaces dans l'application de leurs programmes de libéralisation intrarégionale. Beaucoup d'entre eux voient par ailleurs augmenter le nombre de leurs membres. On peut constater par exemple l'élargissement de l'intégration régionale entre pays en

développement au vu de l'augmentation du nombre de leurs membres : de six à neuf pays à l'ANASE, de 10 à 14 dans la Communauté de développement de l'Afrique australe et de trois à 10 dans l'Organisation de développement économique.

B. Coopération Sud-Sud dans le domaine des investissements⁵

11. Les progrès de l'intégration régionale semblent avoir contribué à augmenter les entrées d'investissements étrangers directs (IED), les multinationales spécialisées dans les articles manufacturés et les services, plutôt que dans la mise en valeur des ressources naturelles, qui étaient à la recherche de débouchés ayant tendance à s'implanter dans les pays qui ont des liens solides avec un grand marché régional d'exportation. En conséquence, les efforts d'intégration régionale qui visent à créer de grands marchés présentent encore plus d'utilité sur le plan tactique en rendant les IED plus intéressants pour les petits pays en développement. En 1999, le volume des apports dans le monde a augmenté de 27 % par rapport à l'année précédente, atteignant 865 milliards de dollars, dont 208 milliards de dollars (24 %) étaient destinés aux pays en développement, ce qui représente une progression de 16 % par rapport à l'année précédente⁶. Compte tenu de l'accroissement des entrées de fonds dans des pays développés toutefois, la part correspondant aux pays en développement a continué de s'amenuiser, régressant de 39 % en 1997 à 19 % en 2000⁷.

12. Les pays en développement d'Asie absorbent la plus large part des IED dans le Sud (106 milliards de dollars, ou 51 %); viennent ensuite les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, où ces investissements ont enregistré le niveau record de 90 milliards de dollars en 1999 (43 %). Dans ces deux régions, le Brésil et la Chine absorbent à eux seuls 31 et 40 milliards de dollars respectivement. La part des pays africains dans les mouvements d'IED à destination du Sud demeure marginale, ne représentant que 5 % du total. Si l'on tient compte des fonds en provenance de la Chine, de la RAS de Hong Kong⁸, de Malaisie, du Pakistan, des Philippines, de la République de Corée, de Singapour, de la province chinoise de Taiwan et de Thaïlande, une part croissante de l'ensemble des sorties d'IED en provenance d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est et d'Asie de l'Est est investie dans la même région – 59 % en 1987 et 84 % en 1997. Dans le cas de Singapour, 95 % des sorties d'IED proviennent d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est et d'Asie de l'Est; s'agissant de la Malaisie, de la République de Corée et de la Thaïlande, les investissements intrarégionaux se sont situés entre 40 et 50 % en 1997.

13. Les courants d'IED entre les pays membres de l'ANASE sont conséquents : 28 % de l'ensemble des sorties en provenance de Malaisie, 38 % de celles en provenance de Thaïlande et 72 % de celles en provenance de Singapour ont été investis dans d'autres États Membres de l'ANASE en 1997. Au cours de la période allant de 1992 à 2000, plus de 60 % des entrées d'IED en Chine provenaient de la RAS de Hong Kong, de Singapour et de la province chinoise de Taiwan. Les multinationales de la République de Corée et de la province chinoise de Taiwan alimentent des mouvements considérables d'IED. Les IED de la République de Corée dans les pays en développement partent essentiellement à destination de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie de l'Est. Plus de la moitié des entrées d'IED au Cambodge, en République démocratique populaire lao, au Myanmar et au Viet Nam proviennent d'autres pays en développement d'Asie.

14. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les investissements intrarégionaux représentent plus de 90 % des IED en provenance d'autres pays en développement. Environ la moitié des IED en provenance des grands pays d'Amérique latine – Argentine, Brésil, Chili, Colombie et Venezuela – partent à destination d'autres pays en développement. S'agissant des pays membres du MERCOSUR, les courants entre l'Argentine et le Brésil ont augmenté dans les deux sens depuis le milieu des années 90. Le total cumulé des projets officiels d'IED entre les deux pays s'est chiffré à 23 milliards de dollars en 1997. Au Paraguay, plus d'un quart du volume des IED provenait d'autres pays membres de MERCOSUR. Les sorties d'IED en provenance du Chili (4,9 milliards de dollars en 1999) sont aussi essentiellement destinées à d'autres pays d'Amérique latine, en particulier le Venezuela et le Pérou. Il convient toutefois de noter que la plupart de ces fonds proviennent de filiales de sociétés européennes ou nord-américaines au Chili. Dans la région de la CARICOM⁹, la plupart des fonds partent à destination de l'Organisation des États des Caraïbes. Les principaux investisseurs de la région sont Antigua-et-Barbuda, la Barbade, le Guyana, la Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago. L'industrie légère, le commerce de détail et le secteur bancaire absorbent l'essentiel des IED¹⁰.

15. Sur le plan interrégional, les investissements en provenance d'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est à destination de l'Amérique latine et des Caraïbes sont en augmentation. Les encouragements fournis aux investissements axés sur l'exportation de même qu'un accès privilégié au marché des États-Unis ont contribué à attirer les investissements des pays d'Asie vers l'industrie des vêtements et autres secteurs à fort coefficient de main-d'œuvre en Amérique centrale et dans les Caraïbes. La province chinoise de Taiwan est le principal pays d'Asie pour ce qui est des investissements en Amérique latine et dans les Caraïbes, une large part de ces investissements se faisant à destination de Panama et des îles Vierges. L'Amérique latine et les Caraïbes commencent lentement à attirer des IED en provenance de la République de Corée. Des entreprises brésiliennes réalisent des investissements dans la RAS de Macao et à Singapour; à part cela, les investissements de l'Amérique latine et des Caraïbes en Asie sont négligeables.

16. Les mouvements d'IED en provenance des pays en développement d'Asie et à destination de l'Afrique progressent, bien qu'ils soient encore très modestes en termes absolus. La République de Corée est le principal investisseur en Afrique, tandis que la Chine, l'Inde, la Malaisie et la province chinoise de Taiwan réalisent aussi des IED en Afrique. Ces investissements se limitent toutefois à un petit nombre de pays : Afrique du Sud, Égypte, Ghana, Maurice, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe. La société Telecom Malaysia a pris une participation de 30 % dans Ghana Telecom. En outre, des entreprises malaisiennes et ghanéennes ont signé en 1996 des accords dans différents secteurs industriels (hôtellerie, secteur bancaire et développement de l'huile de palme), toujours dans le dessein d'intéresser des coentreprises à des projets entièrement sous contrôle étranger réalisés au Ghana ou d'attirer des investissements étrangers à cette même fin.

17. La proximité de débouchés, la similarité des produits et des procédés de production et l'existence d'affinités en matière de culture commerciale semblent être les principaux facteurs qui amènent les investisseurs des pays en développement à réaliser des IED dans d'autres pays en développement, souvent qui plus est dans des pays voisins ou des pays de la même région. Toutefois, les investissements directs

réalisés par des entreprises des pays en développement d'une région dans les pays en développement d'autres régions augmentent à mesure que les entreprises cherchent à internationaliser leurs opérations, afin d'accroître leurs économies d'échelle et leur domaine d'activité. À cet égard, il est intéressant d'observer que les petites et moyennes entreprises commencent à réaliser des investissements à l'étranger.

C. Coopération monétaire et financière Sud-Sud

18. Depuis la crise asiatique, la coopération monétaire et financière Sud-Sud suscite un intérêt accru, en particulier aux échelons régional et sous-régional. C'est ainsi par exemple que lors des réunions annuelles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale en 1997, peu après que la crise n'éclate en Asie orientale, il avait été proposé de constituer un fonds monétaire asiatique. Cette proposition devait ultérieurement aboutir, le 6 mai 2000, à l'Initiative de Chiang Mai, qui visait à établir un mécanisme financier régional pour compléter les mécanismes internationaux existants. Des arrangements analogues sont à l'étude dans d'autres régions du monde en développement.

19. Dans la zone du rand, le Lesotho et le Swaziland, qui sont tous deux étroitement intégrés sur le plan économique à l'Afrique du Sud, alignent leur monnaie sur le rand sud-africain sans coordonner officiellement leur politique monétaire.

20. La création de la Communauté financière africaine (CFA) remonte en 1948, mais les accords qui régissent actuellement le fonctionnement de la zone CFA ont été signés en 1973. Il existe deux groupes régionaux, dont chacun est doté d'une banque centrale : l'Union économique et monétaire ouest-africaine et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale¹¹. Les 14 pays participants ont une monnaie commune, le franc CFA, qui n'est pas échangé sur les marchés de devises mais est convertible avec le franc français selon une parité fixe. Il existe une totale mobilité des capitaux au sein de la zone CFA et entre ces pays et la France et les réserves en devises de ses membres sont mises en commun. Il est trop tôt pour prévoir l'effet que l'adoption de l'euro et la disparition du franc pourraient avoir sur la zone CFA. Toutefois, les représentants des institutions financières ont fait des déclarations rassurantes, indiquant que les prochains changements n'auraient pas d'incidences défavorables sur les accords CFA¹².

21. La coopération monétaire et financière entre les pays en développement d'Asie s'est renforcée après la crise financière de 1997. Dans une déclaration conjointe sur la coopération en Asie de l'Est faite lors du Sommet de l'ANASE +3 (les 10 membres de l'ANASE auxquels s'étaient joints la Chine, le Japon et la République de Corée) en novembre 1999, il avait été annoncé qu'il avait été convenu de renforcer la concertation, la coordination et la collaboration sur les questions financières, monétaires et budgétaires qui présentent un intérêt commun. Dans cette perspective, les ministres des finances des pays de la région ont lancé en mai 2000 l'Initiative de Chiang Mai destinée à constituer des réseaux pour une coopération financière polyvalente de nature à répondre à l'interdépendance économique croissante des pays d'Asie et par conséquent à l'aggravation du risque que les crises financières se propagent à l'ensemble de la région. Cette initiative envisage que le cadre de l'ANASE +3 servira à améliorer les échanges de renseignements sur les flux de capitaux et à adopter des mesures en vue de mettre en

place un système régional de surveillance économique et financière. L'élément central de cette initiative serait un mécanisme de financement entre les 13 pays destiné à renforcer le mécanisme d'appui interrégional pour faire face aux tentatives de déstabilisation de la monnaie. Ce mécanisme, qui élargit le précédent mécanisme de swap au sein de l'ANASE, devrait venir compléter les mécanismes existants en matière de coopération financière internationale. Il devrait aussi contribuer à la stabilité des taux de change au sein de la région. L'ancien mécanisme de swap de l'ANASE, qui remonte à 1977, ne portait que sur cinq pays (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Taiwan). Le total des fonds sur lesquels il portait s'élevait à 200 millions de dollars, montant négligeable si on le compare aux pertes cumulées de 17 milliards de dollars de réserves en devises enregistrées entre juin et août 1997.

22. Le nouveau mécanisme de swap de l'ANASE envisagé au titre de l'Initiative de Chiang Mai est élargi au Brunéi Darussalam et prévoit l'adhésion progressive des quatre autres pays de l'ANASE (Cambodge, République démocratique populaire lao, Myanmar et Viet Nam). Son élément principal est toutefois l'inclusion d'arrangements bilatéraux de swap et de rachat entre les pays de l'ANASE et la Chine, le Japon et la République de Corée. Les fonds disponibles dans le cadre de ce nouveau mécanisme s'élèvent au total à 1 milliard de dollars, mais les engagements des trois pays non membres de l'ANASE aux accords bilatéraux de swap seront sans doute sensiblement supérieurs à ce montant. Ils seront déterminés par le niveau de leurs réserves en devises et les montants sur lesquels portaient les accords antérieurs conclus entre le Japon et la République de Corée (5 milliards de dollars) et entre le Japon et la Malaisie (2,5 milliards de dollars). Les conditions d'utilisation de ces mécanismes et un certain nombre d'aspects techniques doivent encore faire l'objet de négociations entre les pays concernés, mais il semble que l'aide au titre des accords bilatéraux de swap sera, en principe, liée au soutien du FMI.

23. Dans le cas de l'Amérique latine, l'adoption de monnaies régionales en lieu et place de la dollarisation a aussi suscité de l'intérêt. Le Fonds andin de réserves a été créé en 1976 par les membres de la Communauté andine (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela) et dispose d'un capital souscrit de 2 milliards de dollars. Ce fonds apporte un appui financier à ses membres sous forme de prêts ou de garanties pour affermir la situation de la balance des paiements, de prêts d'urgence sous forme de liquidités à court terme, de prêts destinés à faciliter la restructuration de la dette publique extérieure et de crédits à l'exportation. Les conditions auxquelles sont soumis ces prêts sont plus souples que celles du FMI. Le Fonds se propose aussi de contribuer à harmoniser les politiques de change ainsi que les politiques monétaires et financières des pays membres. Il a donc pour objet de promouvoir la stabilité économique et financière dans la région et de favoriser le processus d'intégration en Amérique latine¹³.

24. L'Union monétaire des Caraïbes orientales est un arrangement portant sur l'adoption d'une monnaie commune pour les membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales¹⁴. La monnaie est alignée sur le dollar, mais contrairement à la France pour ce qui est du CFA, les États-Unis ne participent pas activement à l'indexation du taux de change.

25. Le Fonds monétaire arabe, qui a été créé en 1976 et dont la structure est analogue à celle du FMI, comprend tous les membres de la Ligue des États arabes à l'exception des Comores. Il est doté d'un capital souscrit de 326 500 dinars comptables arabes, ce qui représente environ 1,3 milliard de dollars. Ce fonds vise à

promouvoir la stabilité des taux de change entre les monnaies des pays arabes et à les rendre mutuellement convertibles et apporte un appui financier aux membres qui connaissent des difficultés liées à leur balance des paiements. Il vise aussi à améliorer la coopération entre ses membres en matière de politique monétaire, à coordonner leurs politiques pour faire face aux problèmes financiers et économiques internationaux et à promouvoir l'adoption d'une monnaie commune.

III. Coopération Sud-Sud : tendances et problèmes

26. La coopération Sud-Sud prend de l'importance puisqu'elle favorise la participation des pays en développement au système économique international et accélère par là même le rythme de leur développement. Elle permet de diversifier et de multiplier les partenariats de développement, ainsi que les relations économiques et donne un élan propice à la création de formes plus équitables d'interdépendance mondiale. Le présent chapitre examine certains des tendances et problèmes les plus importants relatifs à la coopération Sud-Sud.

A. Consolider les plates-formes de coopération Sud-Sud

27. Les pays en développement ont souvent définis leurs grandes options et présenté des déclarations et plans d'action portant sur un éventail de domaines spécifiques concernant la coopération Sud-Sud. L'adoption en 1981 du Programme d'action de Caracas relatif à la coopération économique entre pays en développement a marqué le premier pas des pays membres du Groupe des 77 sur la voie de la coopération économique entre pays en développement dans un cadre intergouvernemental unique. Cet effort s'est intensifié lorsque ces pays, réunis à San José (Costa Rica) en 1997, ont adopté le Plan d'action de San José¹⁵ qui accordait la priorité au développement des échanges commerciaux Sud-Sud, des investissements et de la coopération monétaire et financière entre les pays membres du Groupe et d'autres pays en développement. Pour renforcer encore la coopération Sud-Sud, les pays se sont à nouveau réunis à Bali (Indonésie) en 1998. À l'issue de cette réunion ils ont adopté la Déclaration de Bali sur la coopération économique régionale et sous-régionale entre pays en développement¹⁶, dans laquelle ils soulignaient le rôle critique que pouvaient jouer les groupes régionaux et sous-régionaux dans le renforcement de la coopération économique Sud-Sud. Le premier Sommet Sud du Groupe des 77, tenu à La Havane (Cuba) en avril 2000, a marqué un nouveau jalon dans cette action collective visant à inscrire la coopération Sud-Sud dans le nouveau contexte mondial. Le Programme d'action¹⁷ adopté à l'issue de ce sommet a donné à la coopération Sud-Sud une priorité absolue pour permettre aux pays du Sud de relever les nouveaux défis du développement, à la fois à titre collectif et individuel et aux niveaux national, régional et mondial.

28. Les principes et objectifs fondamentaux consacrés dans ces documents restent valables, mais ils demandent à être intégrés dans une plate-forme actualisée si l'on veut pouvoir les évaluer de manière réaliste et objective et faire le bilan de la situation. À cet égard, il convient de rappeler que dans le Consensus de Téhéran adopté par le Groupe des 77 et la Chine à l'issue de la dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération économique entre pays en développement tenue à Téhéran (République islamique d'Iran), du 18 au

22 août 2001 il a été décidé de progresser résolument et rapidement afin d'atteindre les cinq objectifs stratégiques suivants : a) consolider la plate-forme Sud-Sud; b) édifier des institutions plus fortes pour le Sud à l'échelon mondial; c) combler le fossé du savoir et de l'information ; d) mettre en place des partenariats reposant sur une large assise; et e) mobiliser un appui mondial en faveur des progrès de la coopération Sud-Sud¹⁸. Afin d'obtenir un soutien efficace et significatif, les participants au consensus de Téhéran ont instamment prié la communauté internationale, y compris les organismes des Nations Unies et les autres grandes institutions internationales de même que la communauté des donateurs, de réexaminer leur approche et leur politique en matière de coopération pour le développement et d'imprimer un vigoureux élan dynamisant, y compris en apportant les ressources financières requises, à la coopération Sud-Sud sous toutes ses formes. Il a, en outre, été proposé de proclamer le lancement d'une décennie internationale de la coopération Sud-Sud et de tenir une journée internationale des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

B. Diversification des accords régionaux et sous-régionaux

29. On renforce actuellement les groupes économiques régionaux constitués dans un premier temps et l'on crée de nouveaux groupes ayant des objectifs divers – libre-échange, coopération en matière d'investissement, intégration des transports, coordination de l'action sociale et utilisation intégrée des ressources, notamment. La Banque mondiale estime que le nombre des accords de coopération de ce type a augmenté de façon spectaculaire, passant de 39 en 1970 à 82 en 1997¹⁹. Aujourd'hui, un tiers des échanges commerciaux mondiaux intervient entre des groupes commerciaux régionaux. Au sein des commissions régionales des Nations Unies dans les régions de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique, de l'Europe, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie occidentale, on privilégie à nouveau les accords de coopération régionale.

30. À titre d'exemple, en Amérique latine et dans les Caraïbes le MERCOSUR et la Communauté andine s'acheminent vers la création d'une zone de libre-échange. Dans la région de l'Asie occidentale, le Conseil de coopération du Golfe (CCG) envisage de créer une union monétaire. Comme on l'a fait remarquer plus haut, le nombre des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe a augmenté et le Marché commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe compte 20 membres, ce qui est beaucoup. L'Organisation de la coopération économique (OCE) en Asie centrale et en Europe s'efforce de constituer un groupe de coopération polyvalente – commerce, transport, environnement, contrôle des drogues, planification démographique, science et technologie. Il ne fait aucun doute que les initiatives déjà prises dans le domaine de la sécurité de l'environnement dans la mer Caspienne et en mer d'Aral serviront les activités de coopération de cette organisation. Récemment, les 53 États membres de l'OUA ont progressé sur la voie de l'intégration de l'Afrique en décidant de remplacer l'OUA par l'Union africaine, calquée sur l'Union européenne.

31. La création de triangles de croissance ou de sous-régions oeuvrant en coopération se poursuit activement. À titre d'exemple, la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie participent à l'Euro-Asia Continental Land Bridge Programme (Programme de coopération continentale entre l'Europe et l'Asie) axé sur la

multiplication des échanges commerciaux et l'intégration des transports. Le triangle de croissance Malawi, Zambie, Mozambique cherche à tirer parti des atouts régionaux pour favoriser les échanges commerciaux et l'investissement. Les activités du groupe de coopération économique de la mer Noire, composé de 11 membres, se sont rapidement multipliées suite à la signature du Traité de 1998. En 1999, les pays de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ont lancé un système de transport intégré dans les pays arabes du Machrek, qui s'attache non seulement à coordonner les transports mais encore à uniformiser les systèmes d'information et à mettre en place un dispositif commun de gestion et de mise en valeur des transports. La Communauté économique eurasiennne (Biélorus, Kazakhstan, Kirghizistan, Fédération de Russie et Tadjikistan) n'a été créée qu'en octobre 2000, à l'issue de négociations amorcées en 1994, mais ce n'est déjà plus simplement une communauté de libre-échange ou une union douanière, c'est une communauté qui s'efforce d'harmoniser un grand nombre d'activités et de législations sociales.

32. Les accords commerciaux préférentiels se sont aussi multipliés et ont pris de l'importance. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU estime que rien qu'en 2000, 20 nouveaux accords se sont ajoutés aux 214 accords déjà en vigueur²⁰. De tels accords régissent actuellement les trois quarts du commerce mondial. Le plus remarquable de ces nouveaux accords, est la loi sur le commerce et le développement adoptée en 2000 par les États-Unis et qui réserve des conditions favorables aux importations en provenance de 48 pays d'Afrique et des Caraïbes. La conclusion en 2000 de la Convention de Cotonou, qui a succédé à la Convention de Lomé signée par l'Union européenne et 71 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, constitue un autre fait marquant. L'accord de libre-échange conclu en 1999 par le Chili et le Mexique, et l'accord de libre-échange de 2000 qui lie la Jordanie et les États-Unis sont également d'importants jalons sur la voie de la mondialisation.

33. Les groupes régionaux diversifient leurs activités; ainsi, la Communauté de développement de l'Afrique australe est loin de s'en tenir à la coopération économique; elle s'emploie d'une part à éliminer la production et à faire cesser l'importation d'armes légères et, d'autre part, à coordonner les opérations de recensement dans la région. En fait, la coopération régionale aide les pays membres de diverses manières. Le MERCOSUR affirme que son marché de produits de base pourrait résister à une récession, suite à la crise en Asie orientale, grâce à un marché intrarégional dynamique des produits manufacturés. Il laisse par ailleurs entendre que les efforts d'intégration ont stimulé l'investissement étranger direct. La Communauté andine estime que son effort d'uniformisation des réformes en matière de droits de propriété intellectuelle prépare le terrain qui lui permettra dans un avenir proche de satisfaire à ses obligations multilatérales.

34. Les accords régionaux portaient traditionnellement sur les échanges commerciaux, mais on a récemment constaté une augmentation du nombre de traités et d'accords comportant des dispositions relatives à l'investissement, à la concurrence et au commerce des services. Ce dernier élément, par exemple, est pris en compte dans l'Accord de libre-échange entre les pays de l'ANASE, par le MERCOSUR et par la Communauté de développement de l'Afrique australe. Par ailleurs, les traités bilatéraux en matière d'investissement sont plus courants. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), à la fin de 2000, plus de 500 traités de ce type avaient été conclus entre des pays en

développement. Les accords entre pays en développement dont les dispositions portent à la fois sur le commerce et l'investissement, peuvent avoir un effet mutuellement bénéfique dans la mesure où ils favorisent les investissements liés au commerce tout en ouvrant de nouveaux débouchés commerciaux.

35. Les activités en faveur de l'intégration régionale se caractérisent en outre actuellement par un élargissement géographique et économique des plans de coopération régionale auxquels participent souvent un ou plusieurs pays développés et qui sont conçus dans un contexte interrégional ou continental. De nouveaux projets d'intégration intercontinentale auxquels participent des pays en développement et qui sont susceptibles d'avoir un impact considérable sur le commerce et les investissements mondiaux ont été mis sur pied et des arrangements en vigueur élargis. C'est notamment le cas de l'Accord de libre-échange nord-américain, de l'Accord de coopération économique Asie-Pacifique, des Accords conclus entre l'Union européenne et les pays d'Europe centrale et orientale, entre l'Union européenne et les pays de la Méditerranée et entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud. Il faut aussi citer les arrangements prévoyant la constitution d'accords commerciaux régionaux mixtes, tels que les accords que les pays ACP et l'Union européenne prévoient de conclure dans le cadre de l'Accord de partenariat de Cotonou, ainsi que les projets de conclusion d'accords de libre-échange entre les États-Unis et les pays subsahariens éligibles aux termes de la loi des États-Unis sur la croissance et les potentialités de l'Afrique.

36. La question du niveau de développement économique des pays concernés figure souvent au premier plan. C'est que tout accord d'intégration régionale met en jeu des pays qui ne se situent pas au même niveau de développement, certains étant industrialisés et plus avancés que d'autres sur le plan économique. De telles disparités justifient certes l'intégration régionale dans la mesure où les pays économiquement développés peuvent servir de moteur de croissance pour toute une région; mais il faut aussi s'attaquer au problème de l'accès des pays économiquement moins développés aux marchés des pays membres à l'économie robuste, pour donner aux plus faibles la possibilité de tirer parti de leur appartenance au groupe. Les disparités économiques d'un pays à un autre peuvent susciter des inquiétudes qui s'expriment dans des déséquilibres des échanges susceptibles de déstabiliser le processus d'intégration et de provoquer des différends au sujet de l'accès aux marchés de pays économiquement plus importants.

37. Certaines initiatives récentes d'intégration régionale soucieuses des intérêts des pays membres de petite taille et économiquement plus faibles sont riches en enseignements à cet égard : le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland ont pu renégocier leur position vis-à-vis de l'Afrique du Sud dans le cadre de l'Union douanière d'Afrique australe; les petites économies des Caraïbes ont négocié la leur par rapport aux pays plus vastes de la Zone de libre-échange des Amériques, tout comme la Nouvelle-Zélande a négocié la sienne par rapport à l'Australie, dans le contexte de l'accord commercial visant à resserrer les relations économiques entre elle et son grand voisin.

C. Mise en commun des capacités et associations tendant à favoriser les initiatives stratégiques

38. La coopération bilatérale, en particulier la coopération technique, demeure la principale forme de coopération Sud-Sud; toutefois, les pays en développement s'emploient résolument à regrouper leurs ressources et leurs capacités – institutionnelles, intellectuelles, techniques et financières – pour étudier des questions d'intérêt commun ou faire face à des problèmes spécifiques de développement qui touchent un grand nombre de personnes et de pays. Dans la plupart des cas, les pays donateurs et les institutions du Nord appuient avec enthousiasme ce genre d'initiatives.

39. Une de ces initiatives a trait à la mise en commun des capacités de recherche et d'analyse des pays du Sud. À titre d'exemple, le Centre du Sud, entité intergouvernementale, et le Réseau du tiers monde ont activement mené des travaux de recherche et d'analyse sur les conséquences de la mondialisation et sur l'action de l'OMC dans l'optique des pays en développement. Certaines de ces activités ont été appuyées par des organismes du système des Nations Unies, tels que le PNUD et la CNUCED. Le Département pour le développement international du Royaume-Uni, l'Institut des politiques agricoles et commerciales des États-Unis, la Fondation Rockefeller et l'Organisme suédois de coopération internationale en faveur du développement ont aussi fourni un appui financier et technique.

40. Un groupe de pays en développement a oeuvré dans le même sens par l'intermédiaire du programme des Partenaires dans le domaine de la population et du développement financé par le Fonds des Nations Unies pour la population. Avec son secrétariat à Dhaka, ce partenariat réunit actuellement 18 pays qui représentent la moitié de la population mondiale. Dans un premier temps, ce programme a utilisé les ressources de cinq centres d'excellence situés en Chine, en Indonésie, au Mexique, en Thaïlande et en Tunisie. Actuellement, son programme de bourses, axé sur la promotion de la santé génésique est appliqué dans 51 institutions de 16 pays. Il s'agit d'une initiative entièrement Sud-Sud qui est dans une large mesure financée par les membres avec l'aide financière de partenaires de développement et de dons de pays recueillis dans le secteur privé.

41. Un troisième exemple concerne le regroupement des capacités scientifiques et de recherche-développement du Sud et du Nord pour mettre au point et produire des variétés de riz sec à haut rendement, connu sous le nom de « nouveau riz pour l'Afrique » ou NERICA. Outre leur rendement élevé, les variétés de NERICA mûrissent 30 à 50 jours plus vite, sont sensiblement plus riches en protéines et beaucoup plus résistantes à la maladie, à la sécheresse et aux insectes nuisibles; elles sont aussi capables de triompher de la mauvaise herbe. Cette initiative, qui a mis en jeu un réseau de 17 institutions nationales sous l'égide de l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (WARDA), doit son succès dans une large mesure au fait qu'elle a tiré parti des meilleures connaissances et compétences réunies pour des recherches analogues effectuées dans d'autres pays en développement tels que la Chine, la Colombie, le Nigéria et les Philippines, avec l'appui financier et technique d'institutions du Nord, françaises, japonaises et américaines. Ce qui importe en l'occurrence c'est la manière dont les centres d'excellence du Sud ont procédé pour mettre en commun leurs capacités scientifiques et de recherche-développement afin de s'attaquer à un problème de développement précis.

42. Le Forum des entreprises d'Afrique et d'Asie, lancé par le PNUD, financé au premier chef par le Gouvernement japonais, suite à la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique offre un autre exemple d'association Sud-Sud constructive. Cette initiative visait à resserrer les liens de coopération commerciale et en matière d'investissement entre les entreprises africaines et asiatiques. Deux cent trente sociétés privées de 25 pays d'Afrique et d'Asie ont pris part à ce premier Forum qui a eu lieu à Kuala Lumpur en octobre 1999 et qui a débouché sur la conclusion d'un certain nombre de marchés, évalués à environ 25 millions de dollars. Des représentants de 168 entreprises de 16 pays africains et de six pays asiatiques ont participé au second Forum, tenu à Durban (Afrique du Sud) en juillet 2001. Au total, 104 mémorandums d'accord ont été conclus sur place, 22 concernant des opérations entre pays africains. La valeur des 24 marchés conclus à ce Forum s'est élevée à 120 millions de dollars. Cette initiative s'est non seulement traduite dans les faits par des investissements et des opérations commerciales entre les pays et les entreprises participants mais a aussi permis de mettre au point un mécanisme efficace de renforcement de la collaboration entre les secteurs public et privé en vue de la création de nouvelles possibilités d'emploi pour lutter contre la pauvreté.

43. Il ressort de ce qui précède que les initiatives Sud-Sud qui prennent corps dans des institutions ou centres d'excellence du Sud et qui portent sur des questions d'intérêt commun ou sur de grands problèmes de développement sont susceptibles de susciter un large appui, notamment de la part des pays donateurs et des institutions du Nord.

IV. Conclusion

44. Dans un monde que marque l'instabilité financière, tout accord régional conçu en vue de stabiliser les taux de change afin de prévenir les crises ou de mieux gérer celles qui surviennent devrait aussi comporter un certain nombre d'autres mécanismes permettant d'assurer un meilleur contrôle à l'échelon régional, de mettre en commun l'information et de déclencher un système d'avertissement rapide. Des réformes intérieures sont encore nécessaires dans un certain nombre des domaines examinés dans le chapitre précédent afin de jeter des bases solides sur lesquelles asseoir la coopération régionale. Tout comme les mesures de politique intérieure sont insuffisantes, en l'absence d'accords mondiaux, pour instaurer une plus grande stabilité financière, les accords régionaux risquent d'échouer en l'absence d'institutions et de politiques intérieures solides.

45. Au cours des deux dernières décennies, les pays du Sud ont décidé de conjuguer leurs efforts pour faire progresser leur coopération économique et technique au sein de nombreuses instances intergouvernementales et par le biais de l'adoption de déclarations et programmes d'action divers, tels que le Plan d'action de Buenos Aires sur la coopération technique entre pays en développement, la Déclaration et le Plan d'action de San José adoptés par la Conférence Sud-Sud sur les échanges commerciaux, les investissements et les finances, et le Programme d'action de La Havane, adopté par le Sommet du Sud. Ce qu'il faut maintenant, c'est une évaluation systématique et objective de ces cadres, des accords pertinents de coopération à l'échelle régionale et sous-régionale et de la mise en oeuvre de ces accords.

46. À cet égard, c'est à juste titre que le Consensus de Téhéran lance un appel en faveur du renforcement de l'appui apporté par le monde à la coopération Sud-Sud. Il appartient à la communauté internationale, y compris au système des Nations Unies, aux autres grandes institutions internationales et à la communauté des donateurs de réexaminer leurs politiques et pratiques en matière de coopération au service du développement pour jouer un rôle catalyseur et appuyer toutes les formes de coopération Sud-Sud, grâce notamment à l'apport des ressources financières indispensables.

Notes

¹ *Manuel de statistique de la CNUCED, 2000* (CD-ROM version : E/F.00.II.D.1).

² OMC, *Rapport annuel 2001*.

³ *Manuel de statistique de la CNUCED, 2000*.

⁴ CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement, 2000* (numéro de vente : F.00.II.D.19).

⁵ Sauf indication contraire, les paragraphes qui suivent se fondent sur CNUCED, 2000, CNUCED, 1999 et CNUCED, 1998.

⁶ CNUCED, *World Investment Report 2000* (numéro de vente : E.00.II.D.20).

⁷ CNUCED, *World Investment Report 2001*, p. 291.

⁸ Le 1er juillet 1997, Hong Kong est devenu une Région administrative spéciale de la Chine.

⁹ Le Marché commun des Caraïbes (CARICOM) comprend les pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Barbade, Bahamas, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago.

¹⁰ CARICOM, Secrétariat 2000, p. 231 ff.

¹¹ L'Union économique et monétaire ouest-africaine regroupe les pays ci-après : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo; la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale comprend les pays ci-après : Cameroun, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, République centrafricaine et Tchad. Les deux groupes ont des monnaies distinctes mais, étant donné que l'une et l'autre ont la même parité avec le franc français, elles sont soumises à la même réglementation. Par ailleurs, le fait que les capitaux circulent librement entre les deux régions, la zone du franc CFA peut être considérée comme une seule zone monétaire. Les Comores ont un arrangement analogue mais ont leur propre banque centrale.

¹² Entrevue accordée le 22 septembre 2001 par le Gouverneur de la Banque centrale ouest-africaine à Radio France International.

¹³ Pour de plus amples renseignements, voir FLAR (2000).

¹⁴ Les États membres sont : Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines. Anguilla et les îles Vierges britanniques ont le statut de membres associés.

¹⁵ A/C.2/52/8, annexe.

¹⁶ A/53/739, annexes I et II.

¹⁷ Programme d'action de La Havane adopté par le Sommet du Sud du Groupe des 77, avril 2000.

¹⁸ Le Comité intergouvernemental de suivi et de coordination concernant la coopération économique entre pays en développement est un mécanisme créé par le Groupe des 77 pour

surveiller l'application du Plan d'action de Caracas sur la coopération économique entre pays en développement.

¹⁹ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde, 1999*.

²⁰ Organisation des Nations Unies, *Situation économique mondiale et perspectives 2001*.
